

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/25

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 29/06/2022

Date d'Affichage : 12/07/2022

Télétransmis le : 12/07/2022

L'An deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

Étaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy, WANTELLET Manon.

Était excusé avec pouvoir : Cécile DEBRION (pouvoir à Muriel GUERIN)

Était absent : Philippe FANTIN

Secrétaire de séance : Muriel GUERIN

OBJET : Aménagement et sécurisation de la rue de la Poste : convention d'indemnisation pour imprévision - entreprise MAURO Maurienne

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la convention d'indemnisation pour imprévision déposée par l'entreprise MAURO Maurienne concernant le marché de travaux d'aménagement et de sécurisation de la « rue de la Poste ».

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance de la convention

- Après en avoir délibéré

ACCEPTE la convention d'indemnisation pour imprévision déposée par l'entreprise MAURO Maurienne

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention toutes les pièces nécessaires afférentes au dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,